

Arrêté N°2025-208

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Sciences de l'eau /
Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques (IGEMAP) est
constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 12/02/2025



La Présidente,
Isabelle von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Master Sciences de l'eau / Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques
(IGEMAP)

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	LEJOT Jérôme	mcu
Enseignant-chercheur	LUQUET Emilien	Mcu Lyon 1
Professionnel	DOUSSIN Nicolas	Directeur SEPIA Conseils